

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 JANVIER 2016

L'an deux mille seize et le 25 janvier à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques TENE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Jean-Marc BARELLI, Abdelhaq BENNIS, Dominique BERNADICOU, Joël BERNAUDEAU, Sabine BOUET, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Marie DUCROS, Denise HOUEMONT-REYNAUD, Maryse JACQUET, Anne-Marie JAMBERT, Jacqueline KADRI, Gilbert LABORDE, Patrick LASSEUBE, Jean-Claude PONGE, Dominique QUENNEVAT, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Jean-François SUTRA, Jacques TENE, Pascal VALIERE,

Procurations : Madame Patricia MARTINS à Monsieur Jacques TENE, Madame Catherine LOUIT à Madame Monique D'OLIVEIRA, Madame Jacqueline POL à Madame Denise REYNAUD, Madame Josiane LOUMES à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER, Madame Michèle STEFANI à Madame Catherine RENAUX.

Absent : Monsieur Raymond VILLENEUVE.

Monsieur Gilbert LABORDE est élu secrétaire de séance.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Suite à la démission présentée par **Madame Marion ROLLET** à compter du 12 janvier 2016, **Madame Maryse JACQUET**, suivante sur la liste a été convoquée et donc installée ce jour en tant que Conseillère Municipale.

DELIBERATIONS

16 x 01 - Finances Locales – Chambre Régionale des Comptes –Rapport définitif

Monsieur Jean-Claude PONGE : dans votre schéma qui me semble intéressant, je trouve que c'est extraordinaire de barrer « variation de l'excédent » ! En fait on a coulé là, ce n'est pas de l'excédent mais c'est un truc négatif ou je me trompe ?

Monsieur le Maire : cela peut être de l'excédent ou du déficit d'investissement.

Monsieur Jean-Claude PONGE : là ce serait plutôt du déficit si vous voulez mon point de vue !

Monsieur Abdelhaq BENNIS : mais là c'est juste un exemple, ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Claude PONGE : ce n'est pas le cas, c'est vous qui le dites, on le verra plus tard. Mais là dans la présentation c'est du déficit.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : on le verra plus tard quand on présentera le Compte Administratif. Mais là c'est juste une méthodologie pour démontrer comment est-ce que l'on calcule les différents paramètres des soldes intermédiaires de gestion. C'est beaucoup plus parlant, à mon sens, que des formules mathématiques.

Monsieur Jean-Claude PONGE : oui je suis d'accord c'est très parlant, mais c'est le terme qui m'a surpris : « variation de l'excédent » alors que l'on a la tête sous l'eau ! C'est ça qui m'a surpris. Moi j'aurais cela chez moi à titre personnel, je me dirai tu es en train de couler.

Madame Catherine RENAUX : pour abonder dans le sens de Monsieur PONGE, soyons très clair dans les termes des budgets et des comptes publics : effectivement dans le schéma tel qu'il est présenté, là ce soir, c'est effectivement très choquant de parler de « variation de l'excédent », puisque dans ce cas-là on voit bien que la dépense est supérieure aux recettes, l'emprunt ne comblant pas on ne peut pas parler d'une variation de l'excédent mais d'un déficit. Il aurait fallu pour parler de variation de l'excédent que les recettes soient au moins à l'équilibre avec les dépenses, comptablement.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : oui j'ai bien compris Madame RENAUX, cela porte bien son nom, c'est une « variation de l'excédent » : je n'ai pas dit l'excédent est positif ou négatif, c'est juste cette variation-là.

Monsieur le Maire : c'est un équilibre.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : si les dépenses dépassent nos ressources, là on serait en déficit mais si par contre les dépenses sont au-dessus du niveau de l'emprunt, et encore si on a à recourir à l'emprunt, on le montrera dans la présentation du Compte Administratif.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : nous sommes quand même étonnés de la présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui est très parlant, que tout le monde peut comprendre, c'est très intéressant cela peut venir avant ou après mais pas pendant. Je trouve que l'on gagnerait à présenter le rapport comme il est.

Monsieur le Maire : c'est exactement le même déroulé que lors de la dernière séance de travail, donc dans l'ordre, on avait présenté dans le même timing, c'est tout. Comment non ? Vous n'y étiez pas Monsieur LASSEUBE, donc vous ne pouvez pas dire non ! Dans la réunion que l'on a faite ici, on ne l'a pas fait tout de suite après la diapo qui précédait là, on l'a fait juste après les 3 points. La diapo où on aborde les précisions était après avoir présenté la Chambre Régionale des Comptes. On a commencé à présenter après la synthèse des observations définitives et avant de rentrer dans le vif du sujet on a présenté la diapo. Là on a sauté une diapo supplémentaire, donc on est en retard d'une diapo.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : je voulais juste préciser que si la majorité des Elus autour de la table comprend toutes ces formules, l'objectif de cette présentation est aussi pour le public, pour qu'il puisse comprendre comment est-ce que l'on calcule les différents paramètres des soldes intermédiaires de gestion et pourquoi l'épargne nette est un élément très important pour un budget dans une Collectivité.

Monsieur Jean-Claude PONGE : c'est pour cela que dans ce but j'ai fait remarquer que la variation de l'excédent était négative, c'est un excédent négatif et non pas positif.

Monsieur le Maire : si c'est un excédent en dépenses c'est un déficit, si c'est un excédent en recettes c'est donc de l'excédent de recettes, c'est tout. Là c'est la question de la variation, ce n'est pas si excédent ou déficit, c'est la variation.

Monsieur Jean-Claude PONGE : j'ai trois remarques à faire. La première est qu'il me semble que nous n'avons pas la totalité de document de la Chambre Régionale des Comptes. En effet, ce document n'est ni daté ni signé ; je suppose qu'il doit y avoir au minimum une page d'accompagnement que nous n'avons pas eu. Peut-on avoir l'ensemble du document ? C'est important pour connaître officiellement les dates exactes de début et de fin de mission C'est ma première question. Est-ce que vous pouvez répondre par oui ou par non ? Est-ce que le document est complet pas complet ? Est-ce que l'on peut l'avoir complet ?

Monsieur le Maire : je vais poser la question à Monsieur DISY, Directeur Général des Services.

Monsieur Jean-Claude PONGE : compte-tenu que nous avons un document qui n'est ni daté ni signé ni rien du tout. Je n'ai jamais vu cela.

Monsieur Alain DISY : le document est complet, la seule chose que vous n'avez pas reçue et qui était datée c'était la lettre d'envoi.

Monsieur Jean-Claude PONGE : eh bien voilà, c'est ce que je souhaitais avoir ! La lettre d'envoi comme ça j'aurai la date de début mais le Maire nous l'a indiquée quelque part et la date de fin de l'audit. Donc nous n'avons pas eu le document entièrement.

Monsieur Alain DISY : mais c'est la seule chose qui manque, il n'y avait rien d'autre. La lettre est datée du 05 décembre 2015.

Monsieur Jean-Claude PONGE : mais si on pouvait l'avoir, ce serait pas mal ! Il faut que la minorité ait l'ensemble du document.

Monsieur le Maire : je peux vous la lire et après je vous la transmettrai.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je préférerais l'avoir.

Monsieur le Maire : je vous l'enverrai alors. La lettre a été enregistrée en Mairie le 05 décembre 2015.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vous remercie de cette réponse et j'ai noté que l'on aurait cette lettre. Deuxième remarque : la photocopie du document de la Chambre Régionale des Comptes que vous nous avez fait parvenir est de très mauvaise qualité : certains chiffres et mots sont illisibles. Je suppose que ce n'est pas que pour nous, car je suis allé m'en faire refaire une autre et c'est aussi illisible que la première ! C'est une constatation, je pense que c'est ou la photocopieuse ou c'est le document de la Chambre des Comptes qui est fait de telle sorte, que ce n'est pas très lisible, un peu comme avec un marqueur quand on fait un trait jaune sur quelque chose, ce qui est dessous on ne le lit pas bien. J'ai l'impression que c'est ça.

Monsieur le Maire : je ne suis pas dans les photocopies Monsieur PONGE et je n'ai pas vérifié la qualité du document.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je ne dis pas que c'est de votre faute, je dis seulement que ce n'est quand même pas très lisible. Ma troisième remarque et elle me semble importante : il m'est arrivé de faire des audits en France et à l'étranger, j'avais l'habitude de faire périodiquement un point avec le responsable du centre, car c'était des centres. On faisait un audit sur 3 semaines et tous les 3 ou 4 jours on allait voir le responsable en disant, j'ai constaté ceci ou cela voir ce qu'il en pense. Cela évitait de faire de graves erreurs, d'une part, et d'autre part cela permettait un échange avec le responsable, en particulier sur les points délicats. Une fois les échanges terminés, le rapport de l'audit était envoyé à celui qui l'avait commandé. Le ou les auditeurs ont-ils agi comme cela avec vous ? Je le dis simplement : cet audit a duré un an, d'après ce que je comprends, est-ce que mensuellement ou périodiquement les gens sont venus en disant « voilà nous avons vu cela, remarqué cela, qu'est-ce que vous en pensez ? ».

Monsieur le Maire : je vais demander à Monsieur DISY puisque c'est lui qui a suivi cela en particulier, au moins sur la partie « cachée » : c'est-à-dire qu'à un moment donné ils se sont présentés, ensuite ils ont travaillé en toute transparence avec les Services.

Monsieur Alain DISY : pour répondre assez précisément à votre question, il y a eu plusieurs étapes. La première étape a été un entretien avec le magistrat pour nous expliquer la démarche. Le Service Comptabilité a piloté le recensement de l'ensemble des documents et a assuré la fluidité des documents demandés. J'avais sollicité qu'il puisse également analyser l'année 2014, alors que ce n'était pas prévu, mais de façon à ce que l'on ait des indications aussi sur celle-ci. La remarque générale du Magistrat c'est que la fluidité était présente et que dès qu'il demandait les documents, il les avait quelques jours après. Une fois qu'ils ont fait leur étude, il a été rédigé un rapport provisoire. Ce dernier n'était destiné qu'à Monsieur le Maire. Ce rapport provisoire a fait l'objet d'un entretien entre Monsieur le Maire, le Magistrat et sa collaboratrice, je crois aussi que Monsieur BENNIS était présent. Au bout de ce rapport provisoire, le Maire devait faire part de ses observations. C'est ce retour-là qui déclenchait officiellement la prise en compte de l'écriture du rapport définitif. Entre temps, une fois que la Chambre s'était réunie et avant de produire le rapport définitif, il y a eu la possibilité d'assister à une audition publique en présence du Président de la Chambre et de ses Conseillers. Le Maire a souhaité que nous y soyons : le Maire, Monsieur BENNIS adjoint aux finances était présent, Madame CAMIZULI, directrice financière et moi-même. Suite à la production du rapport après les observations de la réunion que nous avons eue et avant la production du rapport définitif, nous avons donc fait nos remarques publiques liées aux observations émises dans le deuxième rapport écrit. C'est suite à cette audition que la Chambre Régionale des Comptes a produit le rapport définitif que l'on a réceptionné le 05 décembre. Nous avons donc l'obligation depuis cette date de le soumettre à l'ensemble du Conseil Municipal, de prendre acte et d'avoir un débat autour du rapport définitif. Nous avons écrit dès réception à la Chambre Régionale des Comptes que c'est à ce Conseil Municipal que serait présenté le rapport définitif.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je vous remercie pour cette présentation, c'est un audit traditionnel où périodiquement on a des comptes-rendus ou des échanges avant d'avoir un rapport définitif, ce qu'il me paraît normal. Je vous remercie pour ces réponses.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur la question de l'endettement qui est abordé par la Chambre Régionale des Comptes et qui est particulièrement important à Saint-Lys : Monsieur le Maire, pouvez-vous nous confirmer, suivant les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, qu'aucun emprunt n'a été réalisé en 2015 et surtout que nul autre sera réalisé en 2016, c'est une recommandation de la Chambre Régionale des Comptes : pouvez-vous nous le confirmer qu'en 2016, il n'y aura aucun emprunt ?

Monsieur le Maire : je vous renvoie à la fiche de préconisations que j'ai présentée. La décision définitive se prendra lors du vote du Budget 2016. L'objectif, dans la mesure du possible, il n'y en aura pas mais je vous le confirmerai car nous n'avons pas finalisé la totalité des éléments. Il y a encore des arbitrages à faire, donc j'ai encore laissé le point d'interrogation sur 2016. Par contre il y aura le vote du Budget fin mars début avril. Et si possible dans le Débat d'Orientation Budgétaire nous aurons une vision du Compte Administratif. Je pourrai donc être un peu plus précis qu'aujourd'hui, car je n'ai pas la totalité des éléments, ni Monsieur BENNIS, ni le groupe, ni la Commission Finances, puisque Madame CAMIZULI a été arrêtée presque pendant 1 mois et il y a quelques éléments d'analyses qui me manquent pour pouvoir officiellement dire « on va le faire ». Mais je comprends bien la remarque que vous avez formulée Monsieur REY-BETHBEDER.

Madame Catherine RENAUX : au niveau de la deuxième recommandation de la Chambre Régionale des Comptes, il est dit que pour 2015 et 2016, elle vous invite à limiter les investissements en dépenses de gros entretiens et de mise en sécurité du patrimoine afin d'engager le processus du désendettement de la Commune, du cycle de désendettement. Ma question est la suivante : compte-tenu des différents débats que nous avons eu sur les Conseils Municipaux précédents et au vu des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le Centre Plurifonctionnel va-t-il être créé ou non ?

Monsieur le Maire : réponse, oui. On a voté juste pour votre information une AP-CP sur 2015, qui est en cours. Il y aura un réajustement en 2016, puisqu'il y a un petit peu de retard dans la réalisation liée en particulier au désamiantage, ce dossier est sous le pilotage de Madame BRUNIERA. Il y a eu l'ouverture des plis, on a eu une bonne surprise, puisque le coût est moins important que ce que les architectes auraient pu imaginer, cela va se dérouler normalement. Mais peut-être qu'il y aura une modification sur l'AP-CP par rapport à celui que l'on avait initialement voté, mais dans ce cadre-là il y a toujours la possibilité de modifier les données si on a des éléments explicatifs. Pour votre information, sur ce projet, il y a eu une demande de subvention au Conseil Départemental et dans le cadre des Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux. Pour votre information, ils ont axé leur part de subvention majoritairement sur les questions d'accessibilité. Le dossier est réputé complet. J'ai vu la personne de la Sous-Préfecture qui suit cela ce soir aux vœux du Sous-Préfet. Je me suis entretenu un petit moment avec elle ; on va recevoir un récépissé comme quoi le dossier est réputé complet. Ensuite je pense qu'au cours de la deuxième quinzaine de mars, normalement, on connaîtra le montant potentiel de la DETR qui pourra être affecté à Saint-Lys sur ce dossier-là. Ce qu'il nous permettra, dès que l'on aura l'indication, de pouvoir l'intégrer dans le cadre du Budget Primitif 2016.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : Monsieur le Maire, la Chambre Régionale des Comptes et je la cite parle « d'une mauvaise maîtrise de la gestion du CCAS ». Pouvez-vous me dire s'il vous plaît qu'elle est son budget ? Vous avez parlé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de ce budget, mais est-ce que l'on va baisser son budget en restructurant en profondeur le CCAS ou pas ?

Monsieur le Maire : je ne pense pas que c'est une mauvaise maîtrise, le mot n'est pas utilisé comme ça, relisez le document Monsieur REY-BETHBEDER. Par contre, il est demandé de maîtriser les dépenses du CCAS, oui, ça c'est vrai. Comme on me demande de maîtriser toutes les dépenses. La question du CCAS je crois que je l'ai précisée tout à l'heure : il y aura une présentation plus détaillée, que de dire on met 400 000 euros ou 450 000 euros sur le CCAS. Il y aura un détail sur les postes, sur les actions car cela me semble quand même important que l'assemblée, ici réunie, soit informée plus en détail sur ce qui se passe au CCAS. Après on verra si c'est pertinent ou pas, de réduire les moyens au CCAS. Comme c'est un service dédié au public, il faut savoir qu'essentiellement 80 % sont les charges de personnel et les 20 % restant sont pratiquement couverts par des subventions partenariales, obtenues par la CAF, le Pole Emploi et de d'autres dispositifs. On regardera tout cela dans le détail. J'ai cru comprendre la dernière fois, puisque c'est un point que l'on a évoqué à la Commission Finances, à laquelle vous avez participé de manière active, vous-même et Madame RENAUX, que vous aviez des propositions. L'intérêt de la Commune est de partager et je pense que si vous êtes élu, vous partagez comme nous l'intérêt de la Commune et on écouterait avec intérêt les propositions que vous pourriez faire, afin d'améliorer le service de l'action sociale de la Commune de Saint-Lys.

Madame Catherine RENAUX : pour aller dans le sens on va dire de subventions, puisque l'on parlait du CCAS, la Chambre Régionale aussi nous invite toujours à faire attention aux dépenses : est-ce que les subventions aux Associations vont bouger, vont être modifiées ? Est-ce qu'effectivement vous envisagez une diminution de cette enveloppe, oui ou non ?

Monsieur le Maire : Madame RENAUX, je ne vais pas aller au-delà de ce que j'ai présenté tout à l'heure ; il n'y aura pas d'augmentation en l'état aujourd'hui. Maintenant il y aura des arbitrages, Madame D'OLIVEIRA pilote ce dispositif, elle nous le dira et on en reparlera : il y aura des propositions au moment du vote du Budget. Aujourd'hui, il y a un balayage, il y a des indications, on regardera vous et nous les orientations, les propositions ou les remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Dans le cadre de la préparation budgétaire 2016, le budget sera serré, on va favoriser les dépenses de sécurité et d'accessibilité. Je vous rappelle que le programme AD'APT d'accessibilité est sur 9 ans et c'est en gros 450 000 euros par an, je parle sous couvert de Madame BRUNIERA. Il va donc falloir maîtriser un peu tout cela et on fera le débat nécessaire en temps et heure.

Monsieur Patrick LASSEUBE : en préambule, j'aimerais que l'on me communique enfin ce n'est pas uniquement pour moi, une version numérique de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, comme ça il sera lisible. Il n'y aura pas de problème.

Monsieur le Maire : il sera numérisé et dès demain il sera sur le site. C'est vrai que j'ai le document sous les yeux, l'impression est légère, il va falloir peut-être qu'on noircisse un peu la copie pour pouvoir après le numériser pour le site.

Monsieur Patrick LASSEUBE : en tout cas l'original de la Chambre Régionale lui est très propre et très lisible, donc il faut avoir au moins la même qualité. Ma question Monsieur le Maire est la suivante : la Chambre Régionale des Comptes voudrait que la Commune gèle ses effectifs, car on est dans une situation qu'elle a décrite et on sait que les recettes ne seront pas au rendez-vous, et encore que Saint-Lys a été épargné dans les coups de ciseaux des dotations de l'état, en espérant que cette année on ait le même traitement que l'an dernier. Que comptez-vous faire Monsieur le Maire, là-dessus, sachant qu'en 2013, vous avez pris quand même 7 emplois avenir ? Aucune commune du département de notre taille et même au-delà de notre département, n'avait fait ce pari. Sur les 7 emplois avenir, certes il y en a qui sont partis d'eux-mêmes, tant mieux peut-être pour la Commune, mais il en reste. Donc qu'allez-vous faire Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : aujourd'hui on a le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, alors que vous me demandez de commencer là le Débat d'Orientation Budgétaire. Vous vous trompez de Conseil Municipal ! Non ce n'est pas aujourd'hui. Je ne vais pas vous répondre, puisque ce sera les éléments de débat dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire. Je suis désolé je ne vais pas m'engager là-dessus. Par contre et vous pourrez le voir dans le cadre de la présentation du Compte Administratif 2015, non seulement l'amélioration qui a été notée en 2014 sur le 011, mais aussi l'amélioration sur le 012. Aujourd'hui on a les premières indications de Budget 2015, on va perpétuer cela comme ça, mais après j'ai dit au personnel que l'on ne pourra pas continuer à diminuer non plus, puisque si vous augmentez la charge de travail et que vous ne remplacez pas forcément systématiquement au niveau du personnel, cela crée des problématiques. Ensuite concernant le 011, il faut faire quand même quelques achats pour que le personnel de la Collectivité travaille. Si vous ne faites pas d'achats, je ne vois pas pourquoi on garderait du personnel ! On va se calmer, on va regarder tout cela posément et on va essayer de faire un budget raisonnable, comme on l'a toujours fait, mais avec des contraintes, puisque aujourd'hui la dotation globale de fonctionnement a nettement diminué, heureusement que l'on a bénéficié du fond de péréquation, qui est lié à la pression fiscale mise sur les familles. Je ne dis pas qu'il faut augmenter la pression fiscale dans mes propos ! Tout sera examiné, mais retenez-bien aussi un point essentiel là-dessus : c'est comment peut-on optimiser les bases fiscales ? Ce sera un gros « boulot » avec la Commission des Impôts Locaux, voire peut-être recevoir quelques sociétés pour pouvoir accompagner la Collectivité sur l'optimisation des bases fiscales. J'ai fait une proposition au Président du Muretain Agglo pour que peut-être celle-ci soit portée par le Muretain. Cela pourrait aussi les intéresser, car en retour le Muretain a aussi à y gagner, puisqu'il perçoit des fiscalités ménage et les Communes composant le Muretain pourraient aussi en bénéficier ; ce n'est pas que la problématique de Saint-Lys ! Mais l'impact ne se fera pas de fait sur 2016 mais 2017. C'est comme les piscines : tout le monde n'a pas déclaré sa piscine au moment où ils l'ont réalisée. Ne serait-ce que ça : vous faites une photographie aérienne et là vous pouvez faire une régularisation, ce qui est prévue très rapidement sur ceux qui ont fait des piscines et qui n'ont pas payé, avec une rétroactivité de 5 ans minimum.

Madame Sabine BOUET : Monsieur le Maire, la Chambre Régionale des Comptes a constaté que les Saint-Lysiennes et les Saint-Lysiens payaient déjà trop d'impôts locaux. Pensez-vous nous dire que vous augmenterez la taxe foncière et la taxe d'habitation ?

Monsieur le Maire : à ce stade, je vais redire la même chose : ce n'est pas ce soir que je vais prendre cette décision-là. Je n'ai pas les éléments pour vous dire, on augmente ou on n'augmente pas. Cela fera l'objet, pas du Débat d'Orientation Budgétaire, mais du vote du budget. Puisque là aujourd'hui on ne connaît pas les dotations de l'Etat, Monsieur LASSEUBE l'a souligné. Il faut qu'on le regarde. Je vous signale qu'à Toulouse, l'an dernier, vous me direz on ne peut pas se comparer à Toulouse, on est une petite Commune, mais ils ont quand même augmenté leur imposition à la fois dans la ville et à la fois dans la Communauté : Cugnaux 30 %, Colomiers envisage d'augmenter ses impôts locaux cette année. Quant à Toulouse 7 % et Colomiers a pris aussi 7 % car ils sont dans la Métropole. La CAM n'avait pas bougé non plus sa fiscalité pendant 4 ans et elle avait baissé la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, de 0,7 %. C'est aussi important de savoir un peu tout cela.

Madame Sabine BOUET : c'est pour cela que je vous posais tout simplement la question.

Monsieur le Maire : j'ai bien compris et je ne dis pas qu'elle n'est pas pertinente ni impertinente, mais aujourd'hui je n'ai pas les éléments pour vous dire qu'il n'y aura pas d'augmentation d'imposition et que si éventuellement il y en avait une, elle serait la plus modérée possible.

La Chambre Régionale des Comptes a effectué à partir du 16 janvier 2015, un contrôle des comptes et de la gestion concernant la Commune de Saint-Lys au titre des exercices 2011, 2012 et 2013, l'examen de la gestion ayant été étendu aux éléments les plus récents.

Celle-ci nous a fait parvenir le rapport définitif qui est soumis au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes.

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du Conseil Municipal à s'exprimer.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle est annexé le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes du 03 décembre 2015.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes,

(rapporteur : Monsieur le Maire)

16 x 02- Urbanisme – Révision du Plan Local d'Urbanisme PLU – Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD

Monsieur le Maire : je déclare le débat ouvert et on peut reprendre les items présentés et proposés par Monsieur DEUILHE ou autres points d'intervention comme vous le souhaitez, puisque la parole vous ait donnée.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci d'avoir fait une Commission d'Urbanisme en temps et en heure préalablement au Conseil Municipal, la seconde je n'ai pas pu y assister mais j'avais produit mes observations à Serge DEUILHE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : effectivement ce PADD c'est la révision du PLU cela fait deux ans que nous avons approuvé le PADD et le PLU, et donc dans cette révision qui est à la fois administrative pour être en conformité avec les réglementations nationales, SCOT et autres mais il y a une partie aussi très Saint-Lysienne. Première remarque : il y a une chose qui a complètement disparu, je vous demanderai l'explication, dans le PADD du PLU qui est maintenant opposable au tiers, il y a un petit paragraphe qui dit « le quartier du Caboussé site principal d'extension de la Ville pose en des termes inédits les enjeux en matière d'équipements publics et sociaux de manière de vivre la Ville » Je vous cite donc « quid » du quartier du Caboussé qui n'est jamais mentionné, j'allais dire soit en terme clair ou même sans mentionné le Caboussé, je ne retrouve plus ce grand projet auquel nous étions contre et avec de l'argumentaire, ce n'était pas gratuit, donc pour notre part, on peut se féliciter d'ailleurs que ce soit disparu mais j'aimerais en avoir l'explication. J'ai d'autres choses à vous demander mais est-ce que l'on procède petit bout par petit bout ? Je finis tout et...comme vous voulez cela m'est égal. Il me semble que dans le PADD aujourd'hui il est moins bien défini que le préalable et notamment dans le précédent, actuellement en cours, il y était inscrit qu'une amélioration de la voirie aux fins de faciliter la circulation des transports en commun », c'était une volonté de dire que chaque fois que l'on fera de la nouvelle voirie on fera très attention ou lorsque l'on aménage une voirie avec une perspective de recevoir du transport en commun on y fasse attention. Je remarque que cette fois-ci c'est un peu plus dilué même si c'est repris mais ce n'est pas aussi fort. Il y a une chose qui est forte, à la page 9/13 dans l'équipement structurant, où là il y a un peu une liste qui dit, que l'on veillera que les écoles puissent répondre, d'accord ; il y a un renforcement des lieux d'activités pour les personnes âgées, d'accord ; il y a permettre le développement des actions culturelles et de loisirs, d'accord ; mais alors il n'y a rien concernant les installations sportives. Les installations sportives étaient citées dans le précédent mais elles n'y sont plus ! Cela me semble un peu fort puisque l'on cite les écoles, la culture, les loisirs mais rien sur le sport. A mon avis c'est quelque chose de structurant et il faudrait veiller à les remettre, à moins que cela soit un choix assumé et là vous vous en expliquerez. Globalement par rapport au document de travail qui avait été soumis à la Commission d'Urbanisme, il y a une chose que j'avais reprise dans mes notes et dans ma contribution, qui était de dire : finalement entre le PADD actuel et celui que nous aurons, en terme d'évolution de la Commune, vous vous inscrivez dans un développement maximum en nombres d'habitants, je parle, vous vous inscrivez dans un nombre maximum. Vous reprenez exactement ce que propose le POS au maximum.

Donc pour nous c'est quelque chose qui n'est pas viable parce que Saint-Lys a trop d'handicap pour pouvoir grossir même dans sa tranche maximale, puisque l'on a le choix c'est le nombre maximum, on peut prendre 0, on peut prendre 10, 2 000, 15 000, non vous faites le choix de prendre le maximum alors que nous ne sommes pas une Commune en développement, même si nous sommes repris dans la couronne des Communes en développement. Moi je regrette quand on est Saint-Lysien on constate depuis des années qu'il manque quand même des choses essentielles, structurantes en matière de déplacement des actifs : des pendulaires qui partent le matin et qui reviennent le soir n'ont pas une offre de transports que

l'on pourrait attendre d'une Commune en développement et qui pourrait se développer. Là-dessus, vous n'y êtes pas revenu et donc effectivement pour nous c'est quand même très handicapant, cela vient quand même finalement disqualifier un peu notre Commune. J'ai compris pourquoi, on a fait la révision du PLU en même temps que Fonsorbes, d'ailleurs on l'a votée ; c'est vrai que le choix c'est porté sur le même cabinet d'urbanisme pour faire Fonsorbes et Saint-Lys, c'est bien car il y a des éléments de cohérence. Mais aussi il y a des choses qui ne sont pas comparables et moi je ne veux pas, et les Saint-Lysiens n'ont plus et je l'ai déjà dit aux Fonsorbais, donc j'ai la parole libre : que Saint-Lys devienne ce qu'a subi, je dis bien subi, Fonsorbes, dans le développement urbanistique depuis ces 10 dernières années, ça je n'en veux pas et tant que je serai au Conseil Municipal, et même tant que je serai à Saint-Lys et un Saint-Lysien, je défendrai cette position-là. Donc faites attention qu'effectivement le cabinet d'urbanisme qui fait à la fois Saint-Lys et Fonsorbes, je l'ai vu à travers son analyse, il se dit après tout Saint-Lys ressemble bien à Fonsorbes, on peut les traiter de la même manière : non ! Après il y a des détails et je vais vous en citer un qui est significatif : vous savez quand on fait des documents avec le numérique, celui-ci trahit souvent celui qui écrit, car on fait des copier coller et on ne se rend pas compte que quand on parle de Saint-Lys on y met du Fonsorbes, je ne sais pas si l'inverse a été fait mais par contre là, il y a quand même quelque chose : on cite une liste à deux reprises, je vais prendre la page 8/13 « définir un cadre urbain attractif et de qualité ». Il est écrit « recenser le patrimoine bâti relatif aux édifices, bâtiments et éléments bâtis remarquables » : église, je suis d'accord, chapelle à Saint-Lys on n'en a pas, châteaux oui, maisons de maîtres oui, ensembles bâtis oui, habitat rural oui, lavoirs à Fonsorbes ils sont dans l'état, ici ils sont en ruine, mais par contre on a oublié pour Saint-Lys qu'il y a un moulin, qui est à découvert et qui a des façades remarquables. Il n'y a pas de chapelle mais il y a des fontaines et une halle. Donc faites attention qu'un urbaniste lorsqu'il travaille sur deux Communes sur un PLU que de temps en temps il ne fasse pas des raccourcis et des copier coller. Merci.

Monsieur Serge DEUILHE : tout d'abord une remarque par rapport à ce PADD qui se veut général, par rapport à la Commune. Pour rebondir sur votre dernière remarque, c'est vrai qu'il n'identifie pas tous les bâtiments précis sur la Commune de Saint-Lys ou de Fonsorbes puisqu'il y a des points de suspension, mais c'est vraiment se donner la porte ouverte pour identifier tous les bâtiments remarquables qui se trouvent sur la Commune, car il est là vraiment pour donner une orientation générale. De la même manière que dans ce PADD, vous l'avez remarqué, volontairement il n'y a pas de schéma pour justement éviter d'identifier des choses précises lors du débat de ce PADD qui après pourraient venir compliquer le travail sur le PLU. On reste vraiment sur du général. J'en reviens du coup à votre première question par rapport au Caboussé, puisque là nous sommes aussi sur une orientation générale et avec la volonté de ne pas identifier tel ou tel quartier pour l'instant, du développement de la Commune, qui viendront dans les débats à venir et dans la procédure, dans les réunions publiques et dans les Commissions d'Urbanisme, où il y aura bien entendu tout le travail qui sera mené pour arriver au zonage du PLU. Quand vous dites également que l'orientation sur les transports est moins forte, alors là aussi elle est peut-être moins marquée mais elle reste marquée sur le transport, sur les nouveaux modes de déplacement, comme le covoiturage qu'il faut travailler où là-aussi le PADD reste général mais ouvre la porte. Cela sera traduit dans le règlement écrit et dans le règlement graphique sans fermer de porte aujourd'hui. Le PADD a été construit dans cet esprit-là, avec le cabinet d'urbanisme. Ensuite vous dites « pas de structure ou rien sur le sport », là-aussi je vais faire la même remarque générale avec une structure de loisirs, pour ne pas là-aussi se fermer la porte pour des points qui seront travaillés un petit peu plus tard. Le point sur l'accueil de population : aujourd'hui dans l'article 1 du PADD, effectivement il est dit que la Commune prévoit une croissance permettant l'accueil de 3 300 habitants sur les quinze prochaines années, ce qui représente environ 220 habitants par an, c'est ce qui est donné dans le PADD. Sur ces 220 habitants par an, il est déjà prévu un phasage pour bien réguler cet apport de population, on est environ sur un besoin de 100 à 105 logements nouveau par an.

(Monsieur Serge DEUILHE procède à une lecture du PADD)

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : quelques remarques sur cet aménagement : l'Institut Nationale de Géographie a fait une étude sur la région toulousaine, on est dans le péri-urbain à 1 heure, c'est-à-dire ½ heure aller ½ retour, en moyenne de temps de parcours pour les gens pour aller à leur travail, je lis les chiffres...

Monsieur le Maire : pour aller où ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : à leur travail.

Monsieur le Maire : pour aller où au travail ?

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : les gens qui habitent dans la couronne péri-urbaine de Toulouse mettent en moyenne 1 heure de trajet par jour pour aller à leur travail, ce sont les chiffres c'est comme cela. Autre chose quand vous parlez de dynamisme, autre chiffre inquiétant : pour 100 m² d'une

maison qui est construite, il mange dans l'espace public, c'est-à-dire aménagement, réseaux, centres commerciaux, l'équivalent ; c'est-à-dire pour 100 m² on a 100 m² de mangé, il n'y a qu'à voir à Fonsorbes le centre commercial qui a été fait : on fait des immenses parkings. L'Allemagne qui s'est penchée sur ce type de problème oblige les grandes surfaces à faire des parkings souterrains ou aériens. En France non, tout l'espace péri-urbain est mangé par l'espace qui est enlaidi et on veut fixer les populations sans réfléchir à un problème écologique essentielle c'est-à-dire rapprocher le travail de la maison, on est de plus en plus dans le fonctionnement américain c'est-à-dire on se déplace de plus en plus et on met de plus en plus de temps. Je ne vois pas donc où est le dynamisme à implanter la population de la sorte, si derrière il n'y a pas une réflexion aussi sur la qualité de vie.

Monsieur Patrick LASSEUBE : Monsieur DEUILHE, il y a des choses que je ne partage pas, ça j'allais dire ce n'est pas grave, mais sur l'analyse de certaines choses, là je suis obligé de rectifier le tir. Sur l'évolution de la population, sur le tableau que vous avez lu, entre 1982 et aujourd'hui, avec évidemment une forte progression pour Saint-Lys durant le mandat où j'étais avec l'équipe municipale en responsabilité. Mais Monsieur DEUILHE, vous irez voir dans cette période-là la progression de Saint-Lys, vous la connaissez par cœur, vous irez voir celle de Fonsorbes et le delta aujourd'hui qu'il y a entre Saint-Lys et Fonsorbes, parce qu'en 1982 je n'ai pas les chiffres en mémoire mais par rapport à nous, il y avait à Fonsorbes beaucoup moins d'habitants qu'à Saint-Lys, et la forte progression que l'on a subi effectivement à l'époque que vous avez citée, Fonsorbes a eu 3 000 habitants de plus qu'à Saint-Lys dans une proportion d'évolution qui était la même, sauf qu'à Fonsorbes ils en ont pris 3 000 de plus ! Donc aujourd'hui....

Monsieur le Maire : par rapport à votre intervention de toute à l'heure, vous avez dit qu'il ne fallait pas faire de copier coller avec Fonsorbes.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ah oui c'est une boutade, je reprends le sérieux de la discussion. Effectivement donc Fonsorbes s'est décalé de Saint-Lys à partir de cette période-là et fortement décalé et effectivement je ne peux pas partager, et même les Fonsorbais ne peuvent pas partager ce qu'il s'est passé à ce moment-là. C'est fait c'est fait, mais oui je reconnais qu'il y a eu une forte évolution de la population dans cette période-là mais comparativement, je ne vais pas chercher d'autres Communes, parce qu'alors là il y en a c'est pire ! Mais prenons Fonsorbes puisque aujourd'hui sur le développement, sur le PLU, sur le PADD ont fait un peu tandem, cela ne me dérange pas, mais de grâce ne me dites pas qu'à Saint-Lys on a fait mieux qu'à Fonsorbes à cette période-là. C'est un point que je voulais éclaircir. Après pour dire de façon différente de ce qu'a dit Nicolas REY-BETHBEDER, je ne partage pas du tout la façon que vous qualifiez, « accueillir des habitants c'est prouver le dynamisme d'une Commune » : mais où est-ce que vous avez vu cela ? Le dynamisme d'une Commune se mesure dans sa capacité économique, à réussir ou pas. Alors à Saint-Lys, j'allais dire tout le monde a essayé, mais on sait très bien qu'à Saint-Lys on a un développement économique qu'il est ce qu'il est, il n'est pas catastrophique, mais il est ce qu'il est. Il n'est pas suffisant pour dire tout va bien et même on est en développement économique, on a une production de richesse, c'est ce qu'il nous manque, la richesse à Saint-Lys ! Si on se retrouve en difficultés aujourd'hui, c'est aussi à cause de cela. Donc soyons prudents, n'amenons pas de la population pour manger et dévorer des espaces, augmenter les dépenses de la Commune sur certaines choses : donc augmentation modérée de la population, oui bien sûr, il ne faut pas se retrouver avec les écoles vides, je suis tout à fait d'accord, mais de grâce ne mettez pas le turbo, n'allez pas prendre le maximum et surtout ne dites pas que c'est du dynamisme !

Monsieur Thierry ANDRAU : Monsieur LASSEUBE quand même, je vous écoute parler mais n'oubliez pas que Madame RENAUX et moi-même étions dans l'opposition à l'époque et que pendant tout votre mandat on vous a systématiquement dit que vous appeliez trop de population sur la Commune et moi je ne vous parle pas de Fonsorbes, je ne vous parle pas des autres Communes je vous parle de Saint-Lys, on est bien d'accord ? Pendant ces 6 années, vous avez augmenté sans arrêt les nouvelles populations en créant de nouveaux besoins, en faisant des emprunts et pendant ces 6 années on n'a pas cessé de vous le dire ! Et aujourd'hui vous venez nous reprocher d'augmenter moins que ce que vous avez augmenté vous ! Franchement, je ne trouve pas cela décent.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est vrai que depuis quelques années, je n'ai pas la mémoire des chiffres donc je ne vais pas les citer, mais Saint-Lys a doublé la population à un moment donné mais par contre on est toujours au même point au niveau des services des transports publics. C'est quand même une donnée qui doit nous interpeller. Plus les années passent à Saint-Lys plus la population augmente et moins on a de services en commun, proportionnellement aux besoins de la population et de l'augmentation.

Monsieur le Maire : juste à ce stade puisque vous parlez du transport Monsieur DEUILHE ou Madame DUCROS, vous voulez intervenir ?

Madame Marie DUCROS : pour le transport nous avons maintenant TISSEO et le Conseil Départemental qui a gardé ARC-EN-CIEL donc nous sommes pas mal desservis, même par rapport à d'autres Communes de l'Agglomération Muretaine. On s'est battu pour avoir TISSEO et ARC-EN-CIEL. On espère que cela progressera et que nous aurons peut-être plus de données et de navettes qui pourront faire Saint-Lys-Fonsorbes-Plaisance et Tournefeuille. Je pense donc qu'en 2 ans il y a eu une progression, avant nous avions qu'ARC-EN-CIEL. Maintenant nous avons TISSEO.

Monsieur le Maire : et le Conseil Départemental remet le réseau ARC-EN-CIEL et juste dans l'attente de confirmation, il y aura un cadencement pour la ligne 116 à partir de septembre vers Tournefeuille tous les jours, sauf le dimanche.

Madame Marie DUCROS : cette année nous avons le samedi en plus.

Monsieur le Maire : donc ça bouge ! Par rapport à votre remarque et c'était très juste ce que vous veniez de dire sur l'augmentation de population : si Saint-Lys n'augmente pas sa population, il sera difficile de justifier qu'il y ait du transport. C'est logique. Si Saint-Lys vient à diminuer sa population elle aura moins de transport. Le fait de maintenir la proposition qui est faite ce n'est pas une augmentation démesurée de la population, c'est 100 habitations en gros par an, c'est nettement moins que ce qui se passait antérieurement, au moins les choses ont diminué depuis 2010 mais on s'aperçoit qu'il y a un ralentissement. La question et c'est assez pertinent ce que vous disiez Monsieur LASSEUBE, Fontenilles se développe il y a beaucoup de Fontenillois qui viennent dans nos équipements, Fonsorbes se développe. Pour votre information quand je siégeais à la CDAC pour ce projet de développement économique là, j'avais voté contre car je ne suis pas favorable, comme je ne suis pas favorable au Val Tolosa non plus, je vous le dis c'est clair, moi je suis pour les Services de proximité et les petites et moyennes surfaces que nous avons sur la Ville. Il est donc important d'avoir une augmentation de la population modérée, maîtrisée car cela permet aussi, parce qu'il y a une croissance d'un côté, de défendre aussi un minimum de services collectifs, donc de transports entre autres. En ce qui nous concerne par rapport à ce débat, vous avez pu voir que Madame DUCROS et Monsieur DEUILHE suivent cela de près pour que l'on ne nous oublie pas. Cela fait quand même entre Fonsorbes et Saint-Lys 80 % de la population de Muret. Cela fait aussi un poids alors que Fonsorbes n'est rentrée qu'en 2014. Je pense que pour avoir siégé à la Commission d'extension de la CAM, avoir apporté au titre de Saint-Lys ma contribution pour permettre à ce que la CAM s'élargisse de notre côté, à l'ouest ; je dis toujours que la CAM s'élève et brille à l'ouest, car 80 % de la ville de Muret c'est Fonsorbes et Saint-Lys et notre secteur c'est 25 % de la population de la CAM. Quand on aura peut-être les petites Communes, plus Axe Sud, les choses changeront. On aura l'occasion d'en reparler prochainement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : quand je vous dis que vous n'avez pas noté le Caboussé, alors qu'il y avait presque 1/2 page, on ne retrouve ni le nom du Caboussé ni le contenu. Par contre je regrette mais dans le PADD, vous citez des secteurs avec des noms ! Donc le Caboussé aurait pu y être. Je vous cite, page 7/13 « renforcer les centralités urbaines existantes, notamment au niveau du cœur de ville et les nouvelles polarités de quartiers, en particulier sur les secteurs de la Jalousie et de la Tuilerie/la Grange ». Donc vous voyez bien que vous citez, c'est pour cela que je suis étonné qu'il n'y ait pas le Caboussé qui est quand même le projet phare du PADD précédent. Je terminerai quand même pour répondre à Thierry ANDRAU en lui disant : dans le rapport de la Cour des Comptes qui regardait les comptes de la Commune de 2000 à 2004, sur tout ce qui était finances, tout ce que l'on a parlé ce soir, il n'y avait aucune observation sur l'état des finances de la Commune, j'ai toujours le rapport là, j'ai même la note de synthèse. Il y a une phrase que je citerai et ce sera ma conclusion : « ainsi la situation financière de la Commune n'appelle pas d'observation ».

Monsieur le Maire : il y avait juste des irrégularités de gestion qui ont été demandées à être rectifiées et dont vous avez proposé de rectifier dans les 2 années qui suivaient. Mais on peut le ressortir, il est encore accessible sur internet.

Monsieur Abdelhaq BENNIS : juste un petit complément : aussi à l'époque les dotations de l'Etat n'étaient pas comme aujourd'hui qui sont en diminution.

Monsieur le Maire : en effet, de 2001 à 2008 elles augmentaient de 6.5 % par an et on le verra lors de la présentation du DOB.

Monsieur Jean-Claude PONGE : vous dites que l'augmentation de la population c'est le dynamisme de la Commune. Moi je suis tout à fait d'accord, mais le problème c'est qu'il faut aussi regarder les infrastructures, ce que cela demande. Déjà au niveau des infrastructures sportives on est complètement saturé. Il faudra faire quelque chose, enfin je le suppose. Les écoles primaires et secondaires, il faut le regarder. Il faut regarder le tout-à-l'égout. Les Docteurs ? On ne trouve plus un docteur sur Saint-Lys,

c'est fabuleux ! Et j'en passe. Il faut peut-être augmenter la population, mais il faut regarder aussi tout le reste, il ne faut pas que la population se retrouve toute seule. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Maire : *je ne vais pas répondre aux différents points que vous soulevez Monsieur PONGE mais cela fera l'objet d'une discussion dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, sur la question de la santé des populations, même si on n'augmente pas la population, la question se posera. La question des infrastructures sportives, oui ; les écoles, là aujourd'hui on est dans le bon créneau pour l'instant en ce qui concerne les besoins.*

Madame Catherine RENAUX : *je voudrais juste faire une petite remarque, sinon je ne serai pas « l'écolo de service » sur ce PADD. Tout simplement moi je regrette que le point phare ne soit pas mis, d'une part sur effectivement un schéma, on peut voir une évolution dans une Commune avec l'apport d'habitants et je m'en suis exprimée là-dessus au Conseil Communautaire, c'est que pour chaque PADD je voudrais qu'en face nous ayons une réponse quant aux transports en commun, plan de déplacement qui inclut également les pistes cyclables, ce que je ne vois guère dans ce PADD, cela doit être cité une fois, non ce n'est pas la peine de noter Monsieur SUTRA, je l'ai lu donc, mais à mon sens ce n'est pas assez mis en avant. Ensuite par rapport à ce Plan d'Aménagement de la Commune, la question que je me posais est que nous avons eu à faire à un cabinet d'urbanisme qui travaillait sur le SCOT actuel, nous en sommes d'accord ? Or le 06 janvier dernier, il y a une vingtaine de jours maintenant, les Conseillers Communautaires de la CAM ont voté à la majorité le retrait de la CAM, du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Agglomération de Toulouse, sur lequel est appuyé notre SCOT à l'heure actuelle. Ma question est quid de la légalité de ce PADD qui est élaboré à partir d'un SCOT pour lequel vous avez demandé, puisque vous avez voté pour le fait que l'on sorte du SMEAT, la légitimité de ce PADD qui est établi à partir d'un SCOT, qu'en fait on demande à quitter par le biais de la délibération qui a été prise en Conseil Communautaire du 06 janvier et qui est passée notamment à la dernière séance plénière du SMEAT. Pouvez-vous effectivement donner quelques éléments de réponse quant à la légitimité de ce PADD, puisqu'en demandant à sortir du SMEAT cela veut dire que nous allons devoir créer un nouveau SCOT donc un nouveau PADD ?*

Monsieur le Maire : *je vais être bref sur ma réponse : le SCOT court toujours car on est encore au SMEAT. Donc le PADD de ce soir, en terme de délibération, on est en toute légalité de délibération et de présentation. Ensuite le Président du Muretain a souligné que ce qui s'appliquait au niveau du SCOT initial sur lequel on était rattaché à travers le SMEAT, on devrait le maintenir, puisqu'après qui va examiner le dossier ? Ce sera le Préfet qui va l'examiner en lecture directe et les Services de la Préfecture auront aussi à formuler un certain nombre de points, puisqu'il n'y aura pas l'avis du SMEAT, auquel d'ailleurs siège Jean-François SUTRA. Ils viennent émettre aussi des avis sur les projets de PLU, sur les projets de modification, sur les projets de révision du PLU : la procédure sera peut-être plus complexe. Après il y aura les Services du Muretain qui vont venir aussi accompagner les Communes dans le cadre de leur dossier respectif. Donc là à ce jour, ce qui est en train de se dérouler en ce qui concerne la Ville de Saint-Lys, comme ce qui est en train de se dérouler en ce qui concerne la Ville de Fonsorbes, comme ce qui est en train de se dérouler pour d'autres dossiers du PLU, cela n'empêche rien, il n'y a pas d'illégalité de procédure dans la démarche que nous poursuivons.*

Madame Catherine RENAUX : *j'éclaircis mes propos : je n'ai pas dit que le PADD était illégal. Je dis qu'actuellement, là celui qui allait être voté ce soir, était basé sur un SCOT qui a été remis en question puisque la CAM a demandé à sortir du SMEAT. La délibération de la CAM a été actée par le SMEAT.*

Monsieur le Maire : *de toute façon, il faut compter 5 à 6 mois pour sortir du SMEAT. Donc à ce jour, le PADD de ce soir est conforme et le débat, puisque c'est un débat avec des points qui ont été présentés et résumés par Monsieur DEUILHE, et pour lesquels on a débattu. Il n'y a pas de non-conformité par rapport à cela.*

Monsieur Jean-François SUTRA : *juste Monsieur le Maire pour rectifier quelque chose : vendredi nous avons bien un Conseil Syndical du SMEAT, c'est lui qui rédige le SCOT et pas l'inverse. Ensuite le PADD est un document qui n'est pas à être compatible avec un SCOT, c'est le PLU qui doit avoir un rapport de compatibilité, ce n'est pas le PADD.*

Ensuite en ce qui concerne le Conseil Syndical de vendredi, il y aura à l'ordre du jour l'examen de la sortie. Donc pour le moment le SMEAT n'a pas entériné la sortie du Muretain du SMEAT. Il y aura par contre un vote sur l'arrêt de la révision et là nous avons effectivement délibéré avec un avis défavorable à cet arrêt. Mais quand à la sortie pour le moment il n'est pas acté Madame RENAUX, puisqu'il sera porté à connaissance du SMEAT vendredi.

Monsieur Patrick LASSEUBE : juste pour clore le débat en ce qui me concerne : effectivement et je m'adresse à Serge DEUILHE plus particulièrement, j'ai contribué techniquement aussi au travail de ce PADD, je veux dire que quand on travaille pour Saint-Lys, on travaille pour Saint-Lys. J'ai vu que pas mal des remarques techniques que j'avais soulevées ont été reprises, ça c'est bien. Ce qui n'empêche pas de me dire au vu de la lecture globale de ce PADD : premièrement, il y a du verbiage d'urbaniste, j'allais dire que je retrouve moi dans d'autres PADD ; cela manque singulièrement d'une personnalisation pour Saint-Lys. L'énumération que je vous ai faite tout à l'heure n'était pas gratuite, c'était un peu un résumé. Je vous en donne une autre car elle est importante pour Saint-Lys, à la page 9/13, il y a écrit « valoriser les activités équestres présentes sur la Commune » : les activités équestres au pluriel sur la Commune de Saint-Lys, il y a le centre équestre le Capricorne mais au pluriel je ne vois pas. Par contre, à Saint-Lys on a un camping qu'ils n'ont pas Fonsorbes et là cela aurait mérité d'être signalé. Donc vous voyez il y a toute une personnalisation qui manque sur ce PADD d'un travail effectif sur vraiment des choses qui nous tiennent à cœur en tant que Saint-Lysiens et qui ne sont qu'à Saint-Lys, on n'a pas à voir à Fonsorbes. Faites-y attention c'est une remarque générale sur le fond. Je le trouve dans sa rédaction de moyenne qualité, je parle bien de rédaction car le contenu on est d'accord ou on n'est pas d'accord, c'est autre chose. Mais sur la rédaction le PADD de Monsieur PETHERSEN était bien plus explicite, précis et travaillé.

Monsieur Serge DEUILHE : tout en étant comme je le disais au début de mon propos, plus précis et en enfermant peut-être des choses après dans la procédure du PLU. Je voudrais revenir sur un point que vous avez souligné tout à l'heure qui était l'étalement et la consommation d'espaces sur la Commune de Saint-Lys, avec l'accueil de population, où là aussi il est dit au début que « l'accueil de ces habitants se fera pour 1/3 en renouvellement urbain dans le cœur de bourg et pour 2/3 ensuite sur les opérations nouvelles. Avec l'accueil de population, tel qu'il est prévu au PADD, on reste en deçà de ce que pouvait accueillir le PLU aujourd'hui. On est quand même plutôt sur un fléchissement. Ensuite, on peut si vous le souhaitez, dans le cadre du débat, ajouter une remarque qui serait plus précise pour Saint-Lys : on peut les 5 premières années par exemple être plus drastique, le temps de laisser à la Municipalité l'opportunité de construire des structures pour mieux accueillir une population et ensuite tout en restant dans l'objectif globale du PLU, mais ralentir encore un peu les premières années ; c'est une première remarque que l'on peut éventuellement ajouter. La deuxième remarque est par rapport à ce que disait Madame RENAUX, que j'ai notée par rapport aux pistes cyclables : il y a quand même un Schéma Directeur des pistes cyclables Intercommunal qui est produit par la CAM, on peut également le faire figurer dans le PADD pour appuyer le fait que l'on prend aussi en compte ce point pour appuyer cette volonté de déplacement à la fois du transport et du mode de déplacements doux.

Madame Catherine RENAUX : j'entends bien lorsque l'on parle de déplacements doux vers le Muretain, le Schéma Intercommunal des pistes cyclables, en tant qu'état de cause moi je suis à Saint-Lys, je parlerai du plan de pistes cyclables Muretain à la CAM, en ce qui concerne Saint-Lys, je ne vois pas de développement, ni même de schéma se profiler, quant à la réalisation de pistes cyclables ou de chemins piétonniers.

Monsieur le Maire : il y en a un qui est en programmation avenue Famille Lecharpe sur l'exercice 2016 piloté par Serge DEUILHE et Pascal VALIERE, qui a fait l'objet d'une longue procédure qui aurait pu se faire avant, mais compte tenu de la procédure d'expropriation. Cela a pris du temps, la situation est aujourd'hui réglée et le démarrage des travaux débutera en septembre 2016.

Monsieur Serge DEUILHE : indépendamment de ce dossier-là, effectivement dans le cadre du PADD, c'est d'acter la volonté de bien prendre en compte cette dimension-là.

Monsieur le Maire : je considère le débat clôt.

Par délibération en date du 02/11/2015, la révision du Plan Local d'Urbanisme de Saint Lys a été prescrite.

L'article R123-1 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L123-1-3 du Code de l'Urbanisme ce PADD :

➤ **définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;**

➤ *arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ou de la Commune ;*

➤ *fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

Monsieur le Maire expose qu'en tenant compte des objectifs et des enjeux issus de la phase diagnostic, six orientations générales ont été retenues pour le projet de PADD :

- *1. Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière dans une perspective de maîtrise et de diversification du développement urbain et de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers ;*
- *2. Définir un cadre de vie urbain attractif et de qualité ;*
- *3. Définir une offre de services et d'équipements d'infrastructures et de superstructures pour répondre aux attentes légitimes des habitants de la Commune ;*
- *4. Permettre un développement économique qui renforce les centralités de quartiers identifiées, soit en lien avec les zones d'activités existantes, soit dans une dynamique commune avec Fonsorbes ;*
- *5. Préserver la richesse patrimoniale de la Commune dans toute sa diversité et mettre en valeur ces ressources pour valoriser le territoire ;*
- *6. Inscrire l'avenir de la Commune dans une dynamique supra communale complémentaire avec Fonsorbes.*

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert et invite les membres du Conseil Municipal à s'exprimer sur les orientations générales du PADD :

La tenue de ce débat est formalisée par une délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de valider les orientations définies pour le PADD.

(rapporteur : Monsieur Serge DEUILHE)

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 0

16 x 03 - Institution et Vie Politique – Communauté d'Agglomération du Muretain – Rapport d'activités 2014

Madame Catherine RENAUX : par rapport au bloc économique de la CAM : je vous ai entendu lors de la délibération du débat précédent dire et annoncer que vous étiez contre les gros projets commerciaux, donc contre Val Tolosa à Plaisance du Touch, contre les Portes du Gers à Fonsorbes : donc lorsqu'il y aura vote au sein de la CAM pour les Portes des Pyrénées vous serez contre également ?

Monsieur le Maire : c'est une question.

Madame Catherine RENAUX : c'est pour cela que je fais la remarque, cela va dans la même logique, puisqu'au sein du Conseil Communautaire, j'avais mis en avant que je préférerais que les Communes aient des commerces de proximité, plutôt que des grands centres tels que ce profil sur la zone sud de Muret.

Monsieur le Maire : j'ai assisté à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, la CDAC, j'ai donc été invité en tant que Commune voisine de Fonsorbes pour siéger à cette Commission. Pourquoi j'ai voté contre : j'étais soutenu par l'Association des Consommateurs, puisque ça venait enlever de l'activité sur la ville. C'était un des éléments constitutifs et j'en avais débattu avec un certain nombre de gens autour de moi. Au même titre dans une autre Commission, j'ai soutenu l'extension d'Intermarché dans le cadre de la CDAC, puisque juste pour votre information, de 2012 à aujourd'hui, Intermarché a créé 30 emplois dans son commerce de proximité. Les personnes ne sont pas toutes de Saint-Lys mais il y en a au moins les 2/3. C'est juste pour préciser la démarche. Après le concept de la grande surface, ça dépend comment c'est relié et qu'est ce qu'il y a autour.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, **la Communauté d'Agglomération du Muretain** a adressé à la Commune de Saint-Lys **son rapport d'activités 2014**.

Ces documents sont présentés aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités **2014** de la Communauté d'Agglomération du Muretain.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

16 x 04 - Institution et Vie Politique – Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne (SDEHG) - Rapport d'activités 2014

Monsieur Jean-Claude PONGE : une petite remarque : autant que je me souviene les Communes qui avaient moins de 2 000 habitants faisaient parti automatiquement du SDEHG à l'époque, celles qui avaient plus de 2 000 habitants, pouvant prendre le SDEHG ou pas. A Saint-Lys, si mes informations sont bonnes, on fait parti du SDEHG uniquement pour l'éclairage public et pas pour les renforcements de réseaux, ainsi de suite. Est-ce que c'est vrai ?

Monsieur le Maire : c'est une excellente question mais je n'ai pas les éléments de réponse. Je n'ai pas Raymond VILLENEUVE qui aurait pu vous répondre. Après je pense que l'on a tout chez eux. Sur les éléments de voiries départementales, même si c'est dans la Commune, c'est en lien avec le Conseil Départemental. Ils font pas mal de réalisation de travaux systématiques quand il y a des enfouissements de réseaux sur les voies départementales.

Monsieur Jean-Claude PONGE : moi je pense que sur tout ce qui est éclairage public il y a le SDEHG et le reste non à Saint-Lys mais à vérifier. En fonctionnement, ils ont de l'excédent contrairement à Saint-Lys, mais je vais vous expliquer pourquoi, si vous voulez en faisant une petite comparaison. Vous avez tous plus ou moins des jardins. Je vais faire une organisation en disant regardez je vais les louer, on va faire une convention. L'argent de la location c'est moi qui l'encaisse évidemment, comme le SDEHG encaisse le renouvellement des concessions. Par contre si l'allée du jardin est en mauvais état, j'y participerai un peu, pour l'éclairage public c'est entre 30 % et 60 % et vous vous participerez au reste. En fait ils touchent l'argent que l'on devrait toucher et dans le cadre du jardin c'est moi qui le louerai, c'est moi qui encaisserais et vous vous ne toucherez rien. En fait c'est un peu ça. C'est eux qui traitent les concessions, c'est eux qui touchent l'argent. Je ne sais pas si je m'exprime bien. Et donc cela ne m'étonne pas qu'ils gagnent de l'argent. Monsieur IZARD est quelqu'un de fort intelligent. Il est tellement intelligent qu'il a quitté le département pour rester au SDEHG car là il y a de l'argent. Je suis mauvaise langue, je suis d'accord avec vous.

Monsieur le Maire : je ne peux pas accepter ces propos pour quiconque d'ailleurs. Il est Président du SDEHG voilà. Il n'a pas quitté le Conseil Départemental ou Général à l'époque, il était déjà Président.

Monsieur Jean-Claude PONGE : oui il était déjà Président mais il a gardé quelque chose où là il y a de l'argent, il n'y a pas de problème.

Monsieur le Maire : il a gardé le Centre de Gestion aussi.

Monsieur Jean-Claude PONGE : peut-être là je ne sais pas.

Monsieur le Maire : je le sais, je peux vous le dire car on se rencontre de temps en temps au Centre de Gestion.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je ne suis pas au courant mais je sais que vous êtes très ami avec lui d'ailleurs, enfin je crois le savoir.

Monsieur le Maire : pardon vous êtes ?

Monsieur Jean-Claude PONGE : très ami avec lui.

Monsieur le Maire : ça dépend des jours.

Monsieur Jean-Claude PONGE : je crois le savoir aussi. Enfin je voulais faire cette petite comparaison si vous voulez pour dire que ce sont des gens qui récupèrent beaucoup d'argent sur notre dos ! Prenons le cas de l'éclairage public et je me rappelle ici-même quand on a voulu éclairer un abri de bus, qui était bien éclairer par des lampadaires, par de l'axial déjà : tout cela pour éclairer de la publicité du Syndicat Départemental de l'Électricité alors que c'est nous qui allons payer l'énergie. Rappelez-vous ! Ils participent en gros à 50 % du branchement, nous on participe à 50 % du reste pour éclairer leur publicité et nous payons l'énergie : je vais vous dire que pour le SDEHG, s'il faut voter contre quelque chose je voterai contre !

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application des articles réglementaires R 5711-3 du même code, **le Syndicat Départemental d'Électricité de Haute-**

Garonne a adressé le 28 septembre 2015 à la Commune de Saint-Lys **son rapport d'activité 2014**.

Ce document est présenté aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils en prennent connaissance.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités **2014 du Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne**.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

16 x 05 - Institution et Vie Politique – Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne – Modification des statuts

Monsieur Jean-Claude PONGE : quelle est la participation que la Commune va avoir à toutes ces créations ? Quelle est le bénéfice de cela ? Ils ne le disent pas. Est-ce que l'on aura par exemple sur une borne d'électricité, 2 % qui reviendront à la Commune ?

Monsieur le Maire : ce qui est important c'est que s'il y a une borne on n'ait pas trop à payer pour l'utilisation de celle-ci. Moi qui me reverse 2 % cela m'est égal, mais par contre qu'on ne la paye pas très cher. Que ce soit le SDEHG qui l'apporte avec un conventionnement.

Monsieur Jean-Claude PONGE : si vous ne la payez pas c'est un peu comme l'éclairage public si vous voulez mon point de vue.

Monsieur le Maire : après, cela dépend où c'est installé : je sais qu'à Intermarché, dans le programme d'aménagement, il est prévu des bornes électriques gratuites. Généralement partout où s'installent des bornes électriques c'est gratuit. Après il y en a d'autres maintenant qui rajoutent dans certains endroits des distributeurs avec de la monnaie où vous payez votre charge. Généralement lorsque c'est sur une surface commerciale c'est gratuit ; maintenant les choses peuvent évoluer.

Madame Catherine RENAUX : je faisais simplement la constatation que je n'ai pas encore vu beaucoup de véhicules électriques d'une part et que les véhicules hybrides pour la plupart à l'heure actuelle, les constructeurs les font autonomes et que la prise électrique est une option qui vient effectivement renforcer. Mais en tout état de cause, je ne validerai jamais tout ce qui pourra justifier la fabrication de l'énergie nucléaire et c'est bien le but.

Le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts.

Cette modification permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique, telles que la création d'infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

Conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts.

Le Conseil Municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT) ;
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT) ;
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du SDEHG, telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG les compétences optionnelles décrites ci-dessus.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 21

Contre : 7

Abstention : 0

16 x 06 - Fonction Publique – Personnel – Ouverture de postes

Aucun commentaire relatif à cette délibération.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'ouvrir **2 postes d'agent de maîtrise à temps complet**

- Cadre d'emploi : Agent de maîtrise
- Grade : Agent de maîtrise
- Recrutement : voie statutaire

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la Mairie :

Agent de maîtrise:

- Ancien nombre d'emploi : **2**
- Nouveau nombre d'emploi : **4**

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

DECISIONS DU MAIRE

Décision prise par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

→ **N°2015-016-ST DU 14 JANVIER 2016 → MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LE DESAMIANTAGE DU BATIMENT DU CENTRE PLURIFONCTIONNEL AVANT REHABILITATION COMPLETE**

Le budget prévisionnel maximum, toutes options comprises, s'élevait à **199 230 € HT**.

Suite à l'analyse des offres par notre Maître d'œuvre, le Bureau d'Etudes INGEROP, le marché a été attribué à la **Société D2R (31300 TOULOUSE) pour un montant de 115 380 euros HT, toutes options comprises.**

→ **ARRETE N°2015 X 284 → TRANSFERT DE CREDITS**

Nécessité de procéder à un virement de crédits en section d'investissement de **9 910,00 € du chapitre 020 « dépenses imprévues » vers l'article vers l'article 1641 « emprunts en euros »** afin de faire face , dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune.

→ **ARRETE N° 2015 X 285 → TRANSFERT DE CREDITS**

Nécessité de procéder à un virement de crédits en section d'investissement de **8 500,00 € du chapitre 020 « dépenses imprévues » vers l'opération 123 « matériel technique et outillage »** afin de faire, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Commune.

INFORMATION DU MAIRE

→ Courrier reçu du Collègue Léo FERRE pour remercier le Conseil Municipal d'avoir attribué une subvention exceptionnelle de 300 euros pour le financement du voyage à ORADOUR-SUR-GLANE.

QUESTIONS DIVERSES

QUESTIONS DU GROUPE D'ELUS « L'ALTERNATIVE POUR SAINT-LYS » AU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTION N°1 → *Au conseil municipal du 14 décembre 2015, nous avons dénoncé les reports successifs de l'autorisation de branchement au réseau de tout à l'égout pour les habitants de Mengesèbes et autres, concernés par la mise en servie de la première tranche. Il nous a été répondu le 14 décembre, comme cela est le cas depuis mars 2015, « le courrier à destination des habitants d'autorisation de branchement est à la signature de Monsieur le Maire ». A ce jour, soit 10 mois après, aucun courrier n'est parvenu aux intéressés.*

Réponse de Monsieur Jean-François SUTRA : *Monsieur le Maire, je vais profiter de l'occasion qui m'ait donnée pour une fois de plus remercier les Services de la Collectivité, que ce soit le Service Financier, le Service Affaires Générales, le Service Urbanisme, la Police Municipale et ainsi que les Services Techniques évidemment, avec leur Directrice et leur Directeur Adjoint ainsi que Monsieur DISY, notre Directeur Général des Services, qui ont largement participé et même hebdomadairement à ces travaux qui durent depuis 2012, donc 4 années. Je remercie aussi bien évidemment notre maître d'œuvre, le Cabinet NALDEO ainsi que les entreprises CEGTP, SCAM et SOGEA.*

Je n'oublierai pas les transports scolaires, puisque sur la route de Bruno Mingesèbes et sur la route de la Souliguière, ainsi que route de Muret et route de Saint-Clar, les bus scolaires transitent et que ce soit le personnel de la Mairie pour la petite enfance ou le personnel du Conseil Départemental en ce qui concerne le Collège et les

Lycées. Je rappellerai également que ces travaux qui se sont donc étalés sur 4 ans ont permis la pose de 4,625 km de canalisations gravitaires, d'1,300 km de refoulement...

Monsieur le Maire : vous avez posé une question...

Monsieur Patrick LASSEUBE : je demande une réponse et non pas...

Monsieur le Maire : écoutez jusqu'au bout, vous posez une question, on vous amène des éléments de réponse, écoutez jusqu'au bout !

Monsieur Jean-François SUTRA : il y a eu la pose du fourreau ERDF pour 1,320 km, une pose de gaine de fibre optique pour 1,050 km, deux postes de refoulement et 172 tabourets de branchement pour nos Saint-Lysiens. Tout cela pour un montant de travaux de 3 005 000 euros toutes taxes. Depuis 2012, trois tranches ont été effectuées : la tranche ferme qui est allée de mai à octobre 2013, avec l'enfouissement d'ERDF, avec le rendu du chantier 15 jours avant la date de fin de chantier imposée par ERDF, c'est-à-dire juillet 2013 ; la tranche conditionnelle 1 qui s'est établie entre novembre 2013 et octobre 2014 et là en Conseil Municipal effectivement nous avons énoncé que la mise en service interviendrait en septembre 2015. Or la mise en service a été effectuée en décembre 2015, donc c'est-à-dire 3 mois sur 4 ans de travaux. Effectivement l'arrêté Monsieur le Maire vous l'avez signé le 04 décembre 2015 et il a été porté à la connaissance du public et donc du Conseil Municipal, comme quoi cet arrêté était signé et était en ligne sur le site de la Commune. En ce qui concerne la tranche conditionnelle 2, elle s'établit route de la Souliguière et la route de Saint-Clar, entre mai 2015 et décembre 2015 pour la finalité de l'enfouissement des canalisations et la pose de tableaux de branchement. Nous avons eu une réfection de voiries sur la route de la Souliguière 1 mois en avance et sur la route de Saint-Clar elle a été terminée au 15 décembre 2015, c'est-à-dire tout à fait dans le provisionnel des travaux. Aujourd'hui, puisque le temps nous le permet nous avons la chance d'avoir le marquage au sol sur cette partie de voirie et donc la réception préventive ou dû moins la pré-réception a déjà été fait la semaine dernière, grâce évidemment à Madame JOGUET, notre Directrice des Services Techniques, Monsieur CASTILLO ainsi que le Cabinet NALDEO. Donc aujourd'hui pour ce qui concerne les Saint-Lysiens de la route de Bruno Mingesèbes, de la route de Muret, de l'impasse Bourdet et du chemin d'Espie, depuis le 4 décembre, ils sont en possibilité de se raccorder et cela a été communiqué avec affichage en Mairie, ainsi que sur le site de la Commune.

Monsieur Patrick LASSEUBE : mais les riverains n'ont rien reçu !

Monsieur Jean-François SUTRA : ils n'ont rien reçu certes...

Monsieur Patrick LASSEUBE : voilà cela me suffit ! Vous aviez dit la dernière fois que la lettre était à la signature.

Monsieur Jean-François SUTRA : elle était à la signature, donc là il y a eu « la trêve des confiseurs »...

Monsieur Patrick LASSEUBE : là je vous retrouve, merci d'avoir donné la réponse et ce n'est pas la peine d'aller plus loin ! On informera les riverains...

Monsieur Jean-François SUTRA : mais les riverains sont informés par l'arrêté qui est en Mairie et sur le site de la Commune.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous vous étiez engagés à envoyer la lettre.

Monsieur Jean-François SUTRA : et elle est à la signature.

Monsieur Patrick LASSEUBE : est-ce qu'elle arrivera jusqu'aux riverains ?

Monsieur Jean-François : et bien écoutez je vous engagerai car à tous les Conseils Municipaux, vous mettez une grande énergie, à savoir quand est-ce que les Saint-Lysiens pourront déverser leurs eaux usées et bien ils auront 2 ans pour le faire, c'est dans le règlement de l'assainissement que vous avez voté d'ailleurs en Conseil Municipal en novembre, qui est aussi sur le site de la Commune...

Monsieur Jean-Claude PONGE : je voudrais savoir comment font les gens qui n'ont pas d'ordinateur.

Monsieur Jean-François SUTRA : ils viennent en Mairie et ils voient l'arrêté affiché en Mairie aussi.

Monsieur le Maire : après ils peuvent constater que les travaux sont finis.

Monsieur Jean-François SUTRA : ensuite c'est vrai que verbalement certains ont déjà vu les Services Techniques et l'urgence est telle qu'ils peuvent se raccorder puisque ils ont l'arrêté signé.

Monsieur Patrick LASSEUBE : d'abord merci on a une réponse à la question posée. Juste pour information, si on pose une question d'ordre public, ce n'est pas d'ordre privé je n'habite pas là-bas donc c'est bien d'ordre public, c'est bien pour les citoyens. Ce que je veux savoir c'est s'il y aura vraiment un courrier adressé ou non aux gens qui peuvent se raccorder, puisque j'ai bien entendu votre exposé : est-ce que cela sera fait ou pas ? C'est la question. Car les gens même s'ils voient un arrêté, ils savent le lire mais quand même comme vous vous étiez engagés et c'est

normal quand on est en cours de travaux on dit aux gens, écoutez, on vous le dira quand ce sera fini, on vous dira que vous pouvez vous raccorder. Ce courrier va être fait je suppose ?

Monsieur Jean-François SUTRA : absolument.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci.

Monsieur Jean-François SUTRA : il sera même accompagné d'une note technique pour le raccordement. C'est vrai que les riverains de ces voiries n'avaient pas demandé de délai depuis 2001.

QUESTION N°2 → Dans l'encart « expression politique » du bulletin municipal n°46 nous avons publié des informations concernant la perception d'indemnités par les membres du conseil municipal. En fin de séance du conseil municipal du 2 novembre 2015, vous nous avez adressé verbalement une mise en garde sur l'inexactitude de certaines de ces informations. Nous vous avons réinterrogé à ce sujet en conseil municipal du 14 décembre 2015, à l'issue duquel vous nous avez dit que vous nous communiqueriez ces informations « plus tard ».

A ce jour, nous n'avons toujours pas eu cette information, aussi nous vous demandons, une nouvelle fois, de nous indiquer le montant, en euros, de toutes les indemnités que vous percevez au titre de maire, vice-président de la CAM, vice-président du SDIS, vice-président du SIVOM du canton, et le cas échéant d'autres mandats.

Réponse de Monsieur le Maire : juste pour préciser que l'article qui précisait les indemnités du Maire étaient à hauteur de 70 % du budget global alors que c'est faux : c'est l'ensemble des indemnités perçues par les Elus du groupe majoritaire qui s'élève à 70 % de la masse budgétaire autorisée. En ce qui concerne les indemnités du Maire, elles s'élèvent à 36 % de ce qu'il devrait toucher. Et donc à propos de la question sur les indemnités du Maire, je ferai un petit rappel de ce que touchait l'ancien Maire avant moi :

- Mairie de Saint-Lys, Maire depuis 2008 : indemnités nettes 950 euros ;
- Centre Communal d'Action Sociale, Président depuis 2008 et présent à tous les Conseils d'Administration contrairement à mon prédécesseur : pas d'indemnité ;
- Muretain Agglo : 2^{ème} Vice-Président en charge de la Politique de la Ville, de la Cohésion Sociale, Habitat et Insertion par l'Économique, réélu en 2014, élu de 2008 à 2014 : 1 122,13 euros net ;
- SIVOM de Saint-Lys, 2^{ème} Vice-Président : 0 euros. Elles se sont terminées au 31 décembre 2015 mais il reste encore des interventions à faire jusqu'à la conclusion du SIVOM ;
- Commission Départementale de la présence postale et territoriale : 1^{er} Vice-Président depuis mai 2014 : pas d'indemnité ;
- SMEA RESEAU 31 : élu Président de la Commission Territoriale n°6 en avril-mai 2014, Vice-Président du Réseau 31 en 2015, Président de la Commission consultative des Services Publics locaux au SMEA 31 CCSPS depuis 2012 : pas d'indemnité ;
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : élu 3^{ème} Vice-Président en avril 2014 ; première indemnité en août 2015, montant : 546 euros ;
- Centre de Gestion 31 : membre du Conseil d'Administration désigné en 2014 : pas d'indemnité ;
- Groupement des Actionnaires de la Société Publique Locale Midi-Pyrénées construction : Président des actionnaires et membre du Conseil d'Administration de la SPL Midi-Pyrénées, désigné en 2014 : pas d'indemnité.

A préciser : aucun remboursement n'est pris en compte concernant les frais de déplacement, frais de route et de péage, frais de repas, frais de fournitures de bureau, frais de participation au Congrès des Maires, frais de téléphone depuis septembre 2014. C'est aussi en moyenne sur une année : 3 600 heures d'activités, 11 000 km de déplacement sur tout le territoire.

Rappel ancien Maire :

- Mairie : environ 2 800 euros ;
- CAM : environ 1 400 euros ;
- SIVOM : environ 340 euros

Soit un total 4 500 euros net. Par an il lui était aussi remboursé entre 3 à 5 000 euros : frais de repas, de déplacement, Congrès des Maires et le téléphone était pris en charge aussi par la Collectivité.

Voilà les informations que vous avez souhaitées avoir et je déclare la séance du Conseil Municipal terminée.

Madame Catherine RENAUX : non je vais juste dire...

Monsieur le Maire : non je viens de dire que c'était terminé.

Madame Catherine RENAUX : non mais attendez...

Monsieur le Maire : vous avez demandé une information, c'est terminé, c'était la question, il n'y en pas d'autre.

Madame Catherine RENAUX : on ne peut pas dire merci pour l'information ?

Monsieur le Maire : si vous voulez...

Madame Catherine RENAUX : merci enfin pour cette information, puisque je vous le rappelle, vous avez prôné la transparence financière durant votre campagne électorale. Ceci à une question, une réponse précise : on ne demande pas forcément non plus, moi cela ne m'intéresse pas et cela m'a d'ailleurs été remonté durant quelques mois, en disant : nous, cela ne nous intéresse pas lorsqu'il y a des interventions où vous faites un rappel sur les précédents mandats, car la mandature précédente à la votre, c'est vous-même !

Monsieur le Maire : non je parlais de 2008. Non j'ai dit ancien Maire 2001-2008.

Madame Catherine RENAUX : c'est fini.

Monsieur le Maire : non ce n'est pas fini puisque vous avez pris la parole. Ancien Maire 2001-2008.

Monsieur Patrick LASSEUBE : c'est faux.

Monsieur le Maire : c'est faux ? On regardera les comptes ? Sur le Congrès des Maires, c'est la Commune qui payait. Tandis que moi j'y vais c'est moi qui paye ! Seule la Commune paye 90 euros, c'est l'adhésion à l'AMF. La séance est terminée, puisque vous avez voulu l'information, vous l'avez maintenant.

La séance est levée à 0 h 15.